

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat

le 29 septembre 2011

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 26 et 27 septembre 2011**

**2011 DAC 477** Subvention à la Société de Port-Royal (5e).

**Mme Danièle POURTAUD, rapporteure.**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le projet de délibération en date du 13 septembre 2011 par lequel Monsieur le Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention d'un montant de 4.000 euros à la Société de Port-Royal 169 rue Saint Jacques (5<sup>e</sup>) ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu l'avis du Conseil d'arrondissement du 5e en date du 15 septembre 2011 ;

Sur le rapport présenté par Mme Danièle POURTAUD au nom de la 9e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention d'un montant de 4.000 euros est attribuée à la Société de Port-Royal, 169 rue Saint Jacques (5<sup>e</sup>), pour conserver, mettre en valeur et tenir à la disposition du public son patrimoine culturel. D07265 2011\_02205 41363.

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée sur le budget de fonctionnement de l'année 2011 de la Ville de Paris rubrique 324, nature 6574, ligne VF40002 provision pour subventions de fonctionnement au titre du patrimoine.